

Élections scolaires 2007



4 novembre

LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE, UNE DÉMOCRATIE CITOYENNE UNIQUE!

LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE, UNE DÉMOCRATIE PARTICULIÈRE

Au Québec, les commissions scolaires sont des institutions démocratiques dûment constituées. Tous les quatre ans, la population est appelée à élire des commissaires qui seront responsables de gouverner la commission scolaire.

LE CONSEIL DES COMMISSAIRES

Le conseil des commissaires est composé de 9 à 27 membres élus. À la suite de l'élection générale, chaque conseil nomme, parmi ses membres, le président de la commission scolaire et le vice-président, et ce, pour un mandat de quatre ans. Dans l'ensemble du réseau des commissions scolaires, **la présidence est assurée en proportion sensiblement égale entre les femmes et les hommes, ce qui est exceptionnel au Québec.**

Les séances du conseil des commissaires sont publiques et se tiennent généralement une ou deux fois par mois. Une période de questions est prévue pour la population.

Il est important de mentionner que le conseil des commissaires comprend, en plus des commissaires élus, deux commissaires représentant le comité de parents. Ces derniers ont les mêmes droits que les commissaires élus sauf celui de voter et de se faire élire à la présidence de la commission scolaire.

La commission scolaire est un gouvernement local dirigé par un conseil de commissaires élus au suffrage universel. En tant qu'élus, les commissaires sont imputables de leurs décisions devant la population. **Dans l'ensemble, le réseau scolaire compte présentement 1 311 commissaires répartis en nombre sensiblement égal entre les femmes et les hommes, ce qui est unique au Québec.**

Les commissions scolaires sont vouées d'abord et avant tout à la mission éducative. Elles constituent des gouvernements locaux qui sont en plusieurs points comparables aux gouvernements municipaux. Ainsi, les commissions scolaires exercent leur juridiction sur un territoire qui leur est propre et elles ont un pouvoir de taxation.

Cependant, la démocratie scolaire ne se limite pas à l'élection des commissaires. Elle se démarque en effet par une participation directe de la population et des élèves au sein des instances scolaires et par les différents mécanismes de consultation. La population peut ainsi intervenir à plusieurs niveaux et sous différentes formes.



La Fédération
des commissions
scolaires
du Québec



Association des commissions scolaires anglophones du Québec
Quebec English School Boards Association

Éducation,
Loisir et Sport

Québec



LA PARTICIPATION DE LA POPULATION ET DES ÉLÈVES

Le conseil d'établissement

La commission scolaire doit, dans chacune de ses écoles et dans chacun de ses centres de formation, instituer un conseil d'établissement. Le rôle de ce dernier est de participer à la réalisation de la mission de l'école ou du centre de formation.

Le conseil d'établissement est constitué de parents, d'élèves (dans le cas d'une école qui dispense l'enseignement du second cycle du secondaire), de membres du personnel et de représentants de la communauté qui sont tous invités à participer à la réalisation de la mission de l'école ou des orientations du centre de formation. Les **conseils d'établissement regroupent entre 20 000 et 30 000 citoyens**, tous élus par leurs pairs (à l'exception des représentants de la communauté).

Le comité de parents

Le comité de parents représente une autre instance de participation. Celui-ci, constitué de représentants des parents siégeant aux conseils d'établissement, exerce différentes fonctions, telles que : lieu de concertation pour les parents, rôle consultatif auprès du conseil des commissaires, représentation directe des parents au sein du conseil des commissaires. Encore ici, les membres du comité de parents sont tous élus par leurs pairs.

Autres mécanismes de participation

Au-delà du conseil d'établissement et du comité de parents, les parents peuvent également s'impliquer dans les « organismes de participation des parents » au niveau des écoles, ce qui est également unique au système scolaire.

Comme pour les autres paliers de gouvernement, la démocratie scolaire comprend aussi des mécanismes de consultation auprès des parents ou de l'ensemble de la population sur différents sujets tels que le maintien ou la fermeture des écoles, le plan triennal de répartition et de destination des immeubles ou toute autre question pertinente.

Des élèves engagés dans la démocratie scolaire

La participation des élèves se traduit d'abord par la participation directe, avec droit de vote, au conseil d'établissement de représentants des élèves du second cycle du secondaire et des centres de formation.

À cette représentation s'ajoute la présence d'un comité des élèves dans chacune des écoles secondaires. Les fonctions de ces comités sont notamment de promouvoir la collaboration des élèves au projet éducatif et de faire des suggestions aux élèves siégeant aux conseils d'établissement et aux directeurs des écoles pour la bonne marche de ces dernières.

De plus, depuis décembre 2006, la commission scolaire doit adopter une politique visant à initier les élèves à la démocratie scolaire en prévoyant, notamment pour eux, une forme de représentation auprès du conseil des commissaires. L'objectif de cette mesure consiste bien sûr à permettre aux élèves, en tant qu'usagers, d'apprendre les rudiments de la démocratie scolaire, mais aussi de leur donner une forme de représentation, selon des modalités à définir, pour faire valoir leurs points de vue auprès des conseils des commissaires.

LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE, UNE DÉMOCRATIE QUI N'A RIEN À ENVIER AUX AUTRES!

Contrairement à la croyance populaire, la santé de la démocratie scolaire ne peut être évaluée à partir du seul critère qu'est le taux de participation à l'élection des commissaires. Il faut tenir compte de l'ensemble des volets de la diversité de sa vie démocratique. Il n'existe aucun autre niveau de gouvernement où la participation directe de la population est aussi fondamentale. Prise sous cet angle, il n'y a aucun doute que la démocratie scolaire est bien vivante et qu'elle n'a rien à envier aux autres paliers de la démocratie québécoise.